

COMITE SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

Compte rendu des délibérations

Le 9 Septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jules Dehaene à BOLLEZEELE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du TE Flandre.

Date de la convocation : 22/08/2024

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 110 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François COLAU	Délégué titulaire	BERGUES
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M Géry BOGAERT	Délégué titulaire	BISSEZEELE
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Alain DEVAUX	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Bertrand DECANTER	Délégué suppléant	BOLLEZEELE
M. Pierre TRITRENT	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Géraldine DEGRAVE	Déléguée titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Charlotte DELAHOTTE	Déléguée suppléant	CASSEL
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PATERNOSTER	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Pascal DEQUIDT	Délégué titulaire	EECKE
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Didier ROUSSEL	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE

M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jessy COURBY	Délégué suppléant	LA GORGUE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déleguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déleguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jean-François DAUTRICOURT	Délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	Déleguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Dominique PONSEEL	Délégué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Eric DEGRAVE	Délégué suppléant	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
Mme Séverine BELLEVAL	Déleguée titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Benoît DECLERCQ	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERA EVE	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déleguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déleguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Claude BODELE	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL		
M. Dominique VAESKEN	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL		
M. Christophe BORET	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déleguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Déleguée titulaire	STRAZEELE
M. Jules MONSTERLEET	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	Déleguée titulaire	WELMAERS-CAPPEL

M. Patrice LECLAIRE	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
M. Jean-Michel CARDINAEL	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Myriam DECLERCK	Déléguée suppléant	WINNEZEELE
M. David CALCOEN	Délégué titulaire	WORMHOUT
M. Vincent DELMOTTE	Délégué titulaire	WORMHOUT
Mme Nathalie GOLL	Déléguée titulaire	WULVERDINGHE
Mme Béatrice ALLOY	Déléguée suppléant	WULVERDINGHE
M. Didier SCHOUTTEET	Déléguée suppléant	WYLDER
M. Stéphane DEKEISTER	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Franck RICHARD	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
Mme Frédérique LOUCHARTE	Délégué titulaire	ZERMEZEELE

POUVOIRS : 8

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN
M. Didier CLEENEWERCK, délégué titulaire de BERTHEN a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Christophe BECUE, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Rémi MARION, délégué titulaire de MILLAM a donné pouvoir à M. Fabrice GREBET
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
M. Benoît LAURENT, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Pierre BOUTTEMY
M. Jean-Paul FOURNIER, délégué titulaire de ZERMEZEELE a donné pouvoir à Mme Frédérique LOUCHARTE

VOTANTS : 118

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

- Vidéo des activités du TE Flandre depuis le dernier comité

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical
- Rapport d'activité 2023
- Information sur les transferts au 1^{er} janvier 2025
- Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2023

2° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2023 par ENEDIS et EDF
- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024
- Programme prévisionnel de travaux 2025 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Présentation des Comptes-Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2023 par GRDF

4° - Finances et marchés publics

- Présentation du marché d'achat groupé d'énergie à compter du 1^{er} janvier 2025
- Convention avec le SIAN SIDEN NOREADE pour la prise en charge des frais d'AMO
- Décision modificative n°2
- Protocole d'accord transactionnel avec EDF suite au contentieux au TA de Lille

5° - Compétence IRVE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024
- Programme prévisionnel de travaux pour les stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques
- Programme prévisionnel 2025

6° - Compétence station GNV et bio GNV

- Projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord : présentation du projet et prise de participation dans la société de projet

7° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024
- Programme prévisionnel 2025

8° - Eclairage des terrains de sports

- Programme prévisionnel 2025 et conventions avec les Communes concernées

9° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Présentation et validation des projets d'autoconsommation collective solaire à Le Doulieu et Boeschepe
- Programme prévisionnel d'ombrières solaires
- Programme ACTEE + Chêne 4 et suivants - déclinaison opérationnelle et financière
- Programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 AF6 - Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'œuvre

10° - Compétence Télécom - Numérique

- Information sur la fin du cuivre
- Convention avec les opérateurs Télécom concernant les locations de fourreaux
- Bilan de l'opération menée avec l'AMO ACTANE et modalités de perception des participations versées par les opérateurs et relatives au génie civil des infrastructures télécom/ fibre

11° - Informations sur les décisions

Questions diverses

Mise à l'honneur de Nathalie Pietersoone suite à l'obtention de la médaille du travail

Agenda

- Jeudi 3 octobre 2024 à Morbecque :
 - A 9 h : Réunion suivi des consommations Gaz dans les écoles
 - A 10h30 : Réunion de présentation du nouveau marché d'achat d'énergie
- Mardi 5 novembre 2024 à 15h : Réunion Télécom - Fin du cuivre avec Orange et le SM Fibre Numérique 59/62
- Jeudi 28 novembre 2024 à 18h30 : Comité Syndical - *Orientations Budgétaires*

Vidéo des activités du TE Flandre depuis le dernier comité

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du Territoire d'énergie Flandre). Monsieur Sylvain PETITPREZ est élu secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 12 juin 2024

Le compte rendu du Comité du 12 juin 2024 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site du Syndicat www.siecf.fr. Il est adopté à l'unanimité.

- Information sur la composition du Bureau :

Mme Jessica TOULY était membre du Bureau.

Elle n'est désormais plus déléguée de la commune de Bergues, la commune ayant fait le choix de désigner de nouveaux délégués titulaires.

Lors du prochain comité syndical prévu le 28 novembre, la question de son remplacement ou non au sein du Bureau Syndical sera mise à l'ordre du jour.

Délibération N°09092024 / D01 - Administration Générale : Présentation du Rapport d'activités 2023

Exposé et proposition de M. Jean-Luc DEBERT – Vice-Président :

Vu le code général des collectivités territoriale et notamment son article L 5211-39,

Vu le projet de rapport d'activité,

Considérant que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité du Syndicat pour l'année écoulée et d'apporter une information à l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres,

Il est proposé au Comité d'adopter le rapport d'activité 2023.

Il est précisé que le rapport sera entièrement dématérialisé, il sera adressé aux Maires des Communes membres. Le rapport fera l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune au Comité syndical seront entendus.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Information sur le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2025

- Les communes qui envisagent de transférer une ou plusieurs compétences au Syndicat avec effet au 1^{er} janvier 2025, sont invitées à délibérer avant le 30/09/2024.

Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2023

Délibération N° 09092024 / D02 - Administration Générale : Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2023

Exposé et proposition de M. Michel DECOOL – Président :

L'Article L 1413-1 du CGCT, prévoit que le Président de la CCSPL présente chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Au cours de l'année 2023, la CCSPL s'est réunie :

- le 3 février 2023, elle a émis un avis favorable à la signature d'un avenant au contrat de concession historique de distribution publique de Gaz, avenant permettant la mise en application du nouveau modèle de contrat de concession Gaz
- le 5 septembre 2023, elle a pris connaissance des CRAC concernant les concessions et DSP électricité et gaz

Le Comité est invité à prendre acte des travaux de la CCSPL pour l'année 2023.

Adoption :

Le Comité prend acte de l'état des travaux.

2° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

Délibération N° 09092024 / D03 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE : Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2023 par ENEDIS et EDF

Exposé et proposition de M. Edmond TURPIN – Vice-Président :

Le 15 novembre 2018 le Comité syndical a approuvé la signature d'un nouveau cahier des charges de concession pour 30 ans avec ENEDIS et EDF. Ce nouveau contrat est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

EDF et notamment sa branche commerce assure l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité.

Enedis assure la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, Enedis et EDF ont adressé au TE Flandre un compte rendu d'activité pour l'année 2023.

En ce qui concerne la partie distribution, le cahier des charges prévoit des objectifs en matière d'investissement sur les réseaux notamment de résorption des fils nus.

Le cahier des charges prévoit également une amélioration du critère B (temps de coupure moyen annuel).

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2024, durant laquelle le CRAC 2023 a été présenté,

Après avoir entendu la présentation d'Enedis et celle d'EDF, les délégués sont invités à prendre acte du CRAC 2023.

Les délégués des Communes de Ledringhem et Wormhout informent le concessionnaire ENEDIS d'importantes et récurrentes microcoupures.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Comité prend acte du CRAC 2023 et invite ENEDIS à mettre tout en œuvre afin de faire cesser les microcoupures sur les communes de Ledringhem et Wormhout.

Délibération N° 09092024 / D04 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024

Exposé et proposition de M. Laurent VANPOUILLE – Vice-Président :

Vu l'article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS et EDF,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2023 relative au programme prévisionnel 2024 et vu les actualisations,

Vu la convention signée avec ENEDIS pour les travaux dits d'Article 8 pour les années 2023 et 2024,

Vu le programme prévisionnel actualisé en annexe à la présente délibération,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- de noter que certains chantiers seront 100% du HT à charge des communes car ne comprenant pas de résorption de fils nus et n'étant pas situés en périmètre ABF,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Eclairage public.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092024 / D05 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE : Programme prévisionnel de travaux 2025 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Exposé et proposition de M. Laurent VANPOUILLE – Vice-Président :

Vu l'article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS et EDF,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),

Vu le programme prévisionnel 2025 en annexe à la présente délibération,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2025, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Eclairage public.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

Délibération N°09092024 / D06 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Présentation des Comptes Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2023 par GRDF

Exposé et proposition de M. Franck MEURILLON – Vice-Président :

Le TE Flandre dispose de 3 contrats de concession avec GRDF pour la distribution publique de gaz.

==> Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaëdypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdegheem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caëstre, Méteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoëde, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Un avenant à ce contrat historique a été signé le 27 avril 2023, pour tenir compte du nouveau modèle national de contrat de concession FNCCR/ France Urbaine/ GRDF.

==> Par un contrat de délégation de service public en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazeele

==> **Par un contrat de délégation de service public en date du 7 avril 2022**, signé pour une durée de 2 ans de travaux et 30 ans d'exploitation, le TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Cappelle-Brouck et St Pierre Brouck.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, GRDF a adressé au TE Flandre, 3 comptes rendus d'activité pour l'année 2023.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2024, durant laquelle les CRAC 2023 ont été présentés,

Après avoir entendu la présentation de GRDF, les délégués sont invités à prendre acte des CRAC 2023.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Gaz ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Comité prend acte des CRAC 2023.

4° - Finances et marchés publics

➤ Présentation du Marché Achat groupé d'énergie à compter du 1^{er} janvier 2025

- Attributaire lot 1 - Electricité : OCTOPUS
- Attributaire lot 2 - Gaz naturel : Gaz de Bordeaux
- Attributaire lot 3 - Propane : Primagaz
- Attributaire lot 4 - Fioul : Caron

○ Evolution des tarifs d'électricité entre 2023/2024 et le nouveau marché (montant en €HT mais comprenant l'ARENH pour 2025)

		Delta 2025/2023 (%)	Delta 2026-2027/2023 (%)	
2023	C5	LU (EP)	-52%	-58%
	C5	base	-41%	-45%
	C5	HP	-37%	-40%
	C5	HC	-57%	-64%
	C5	HPH	-34%	-41%
	C5	HCH	-34%	-41%
	C5	HPB	-50%	-49%
	C5	HCB	-51%	-55%
	C4	HPH	-40%	-46%
	C4	HCH	-44%	-51%
	C4	HPE	-56%	-55%
	C4	HCE	-61%	-66%
	C2	PTE	-38%	-46%
	C2	HPH	-40%	-46%
	C2	HCH	-46%	-52%
	C2	HPE	-56%	-55%
	C2	HCE	-63%	-68%

		Delta 2025/2024 (%)	Delta 2026-2027/2024 (%)	
2024	C5	LU (EP)	-18%	-7%
	C5	base	-18%	-9%
	C5	HP	-7%	1%
	C5	HC	-43%	-27%
	C5	HPH	-3%	-12%
	C5	HCH	14%	2%
	C5	HPB	-46%	-5%
	C5	HCB	-88%	0%
	C4	HPH	-10%	-19%
	C4	HCH	-1%	-12%
	C4	HPE	-54%	-15%
	C4	HCE	-101%	-21%
	C2	PTE	-10%	-22%
	C2	HPH	-6%	-15%
	C2	HCH	2%	-9%
	C2	HPE	-45%	-11%
	C2	HCE	-114%	-17%

- Exemple d'évolution des tarifs d'électricité et gaz entre 2024 et le nouveau marché

• Cas d'une école du territoire :

Pour le gaz, consommation annuelle de 23 064 kWh ce qui représente pour l'année 2024 une facture de 1164 €/HT, pour le nouveau marché cette facture sera de 1072 €/HT soit une baisse de 8%

Pour l'électricité Puissance C5 Base, hors capacité et hors CEE (sous réserve de l'ARENH 2025),

Puissance	Consommation	2024	2025	2026/2027
C5 (<36 kVa)	3 568 kWh	361€ HT	214€ HT (soit - 40%)	243€ HT (soit - 32%)

• Cas d'une salle de sport du territoire :

Pour l'électricité Puissance C4, consommation annuelle de 47 376 kWh ce qui représente pour l'année 2024 une facture de 5 075 €/HT, pour le nouveau marché cette facture sera de 3 852 €/HT soit une baisse de 31%

○ Evolution du prix du Fioul :

La formule de calcul du prix est la suivante :

Prix TTC = PrixTTC indiqué dans le BPU x (DIREM/DIREM0)

L'évolution du prix est donc fonction de la date de la commande. DIREM0 étant l'indice en vigueur lors de la passation du marché et DIREM l'indice en vigueur le jour de la commande

Exemple pour une commande avec l'indice DIREM du 16/08/2024 avec les tarifs du nouveau marché et du marché actuel :

Nouveau marché : PrixTTC = $1,339 \times (1,1564/1,1564) = 1,339$ €TTC/litre

Ancien marché : PrixTTC = $0,918 \times (1,1564/0,9658) = 1,099$ €TTC/litre

Soit une augmentation de 20%

○ Evolution du prix du Propane :

Par rapport au précédent marché, le coût du propane va augmenter de 16 %

○ Convention avec le SIEDN SIAN NOREADE pour la prise en charge des frais d'AMO relatifs à l'achat groupé d'énergie :

- Coût de l'AMO : 28 080 € TTC
- Coût de publication : 864 € TTC

⇒ Prise en charge à hauteur de 50 % par le SIEDN SIAN Noréade

Délibération N° 09092024 / D07 - Finances et Marchés Publics : Convention avec le SIDEN SIAN NOREADE pour la prise en charge des frais à l'achat groupé d'énergie

Exposé et proposition de M. Rodrigue BOURNONVILLE – Vice-Président :

Le SIDEN SIAN Noréade a sollicité le TE Flandre afin d'adhérer au groupement d'achat d'énergie, pour la fourniture d'électricité et de gaz à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de ce marché complexe, le TE Flandre a recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage. Le cout de la prestation est de 28 080 € TTC ainsi que 864 € TTC de frais de publication. Dans ce cadre, il est proposé au Comité : d'autoriser le Président à signer une convention avec le Président du SIDEN SIAN Noréade visant à la prise en charge à hauteur de 50% du montant TTC des frais par le SIDEN SIAN Noréade.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 09092024/D08 - FINANCES PUBLIQUES : Décision modificative N° 2

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 15 février 2024 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu la délibération du 12 juin 2024 relative à la décision modificative 1,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF TE Flandre,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 2 ci-après.

59295		TE FLANDRE		DM n°2 2024	
CODE INSEE		Territoire d'Énergie FLANDRE			
M57		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL			
TRANSFERT DE CREDITS					
DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES		
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	
FONCTIONNEMENT					
Chap 011	D-60631-020	Fournitures d'entretien		600,00 €	
	D-61351-020	Locations matériel roulant		1 750,00 €	
	D-6161-020	Primes d'assurances mutiriques		1 500,00 €	
	D-6184-020	Versements à des organismes de formation		12 000,00 €	
	D-6188-758	Autres frais divers		85 000,00 €	
	D-6232-023	Fêtes et cérémonies		5 000,00 €	
	D-6236-022	Catalogues et imprimés		400,00 €	
	D-6251-020	Voyages, déplacements et missions		8 000,00 €	
	D-6284-512	Redevance pour services rendus		1 500,00 €	
Chap 012	D-64111-020	Personnel titulaire		50 000,00 €	
	D-64113-020	Personnel titulaire NBI		8 500,00 €	
	D-64118-020	Autres indemnités		30 500,00 €	
	D-64132-020	Personnel non titulaire SFT		100,00 €	
	D-6417-020	Rémunérations des apprentis		10 000,00 €	
	D-6453-020	Cotisations aux caisses de retraite		14 000,00 €	
	D-6455-020	Cotisations pour assurance du personnel		34 600,00 €	
Chap 65	D-65888-020	Autres charges diverses de gestion courante		25 800,00 €	
Ordre	D-6811-758	Dotations aux amort. Des immos incorp et corp		250 000,00 €	
Ordre	R-777-758	Quote-part des subventions d'invest transférés au comp			200 000,00 €
	R-6419-020	Rembts sur rémunérations du personnel			3 408,30 €
	R-73111-020	Impôts directs locaux			18 000,00 €
	R-744-020	FCTVA			10 300,00 €
	R-74741-020	Participations communes membres du GFP		267 001,30 €	
	R-74748-512	Participations autres communes			10 000,00 €
	R-747888-020	Participations Autres			41 400,00 €
	R-747888-020	Participations Autres			10 000,00 €
Ordre	D-023-758	Virement à la section d'investissement	513 143,00 €		
TOTAL			513 143,00 €	539 250,00 €	267 001,30 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			26 107,00 €	26 107,00 €	
INVESTISSEMENT					
Ordre 040	D-139148-758	Autres communes		200 000,00 €	
Ordre	R-281538-758	Autres réseaux			250 000,00 €
Chap 16	D-1641-758	Emprunts en euros		220 000,00 €	
Chap 21	D-21318-020	Constructions autres bâtiments publics	95 000,00 €		
	D-21534-758	Réseaux d'électrification	10 000,00 €		
	D-21538-512	Autres réseaux	100 000,00 €		
	D-2158-758	Autres installations, matériel et outillage	250 000,00 €		
Chap 23	D-2315-512	Installations, matériel et outillage techniques		100 000,00 €	
	D-2315-758	Installations, matériel et outillage techniques		355 000,00 €	
Chap 26	D-261-020	Titres de participation		12 000,00 €	
458...	D-458191-758	RESEAUX CACF (AVANT CCFI)		1 000,00 €	
	R-459198-020	ACTEE+		47 500,00 €	
458...	D-458198-020	ACTEE+		100 000,00 €	
	D-4581107-020	OMBRIERES		150 000,00 €	
	D-4581502-020	ACTEE II PORTAGE SE 60		33 000,00 €	
	D-4581503-020	ACTEE II PORTAGE FDE 80		370 000,00 €	
	R-458291-758	RESEAUX CACF (AVANT CCFI)			1 000,00 €
	R-459298-020	ACTEE+			47 500,00 €
458...	R-458298-020	ACTEE+			100 000,00 €
	R-4582107-020	OMBRIERES			150 000,00 €
	R-4582502-020	ACTEE II PORTAGE SE 60			33 000,00 €
	R-4582503-020	ACTEE II PORTAGE FDE 80			370 000,00 €
	R-1311-020	Subv. Transf. Etat et ets nationaux			278 643,00 €
	R-13148-758	Subv. Transf. Autres communes			280 000,00 €
Chap 138	R-1388-020	Autres subv. d'invest. non transférables			136 500,00 €
Ordre	R-021-758	Virement de la section de fonctionnement			513 143,00 €
TOTAL			455 000,00 €	1 588 500,00 €	513 143,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			1 133 500,00 €	1 133 500,00 €	
TOTAL GENERAL			1 159 607,00 €	1 159 607,00 €	

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Protocole d'accord transactionnel avec EDF :

Le TE Flandre a résilié le marché subséquent d'achat de gaz pour la commune de Bailleul avec effet au 1er janvier 2024 pour faute.

EDF conteste le bien fondé de la résiliation et a saisi le Tribunal Administratif de Lille. Le Directeur régional a donné son accord pour une sortie du contentieux par protocole transactionnel.

- Montant estimé du préjudice par EDF : 289 981,91 €
- Montant proposé en indemnisation après négociation sous forme de CEE (pas de sortie de trésorerie par le syndicat) : 59 810€ en CEE

DOSSIERS	VOLUMES GWHC	IC politique commerciale EDF 2023	MONTANT K€ Pol commerciale 2023	VOLUME GWH	IC PROPOSEE protocole transactionnel	MONTANT K€ Accord transactionnel	ECART / MANQUE A GAGNER EN €
BAILLEUL	11,5	6	69	11,5	0,5	5,75	63 250 €
NIEPPE	6,6	6	39,6	6,6	6	39,6	0 €
DOSSIERS PORTAIL 2024	34,4	5,7	196,08	34,4	5,8	199,52	-3 440 €
			304,68			244,87	59 810 €

Après avis du Bureau du TE Flandre, consultation de l'avocate Me ENARD-BAZIRE puis présentation en Comité pour vote.

**Délibération N° 09092024 / D09 - Finances et Marchés Publics :
Protocole d'accord transactionnel avec EDF**

Exposé et proposition de M. Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président :

Monsieur le Président expose que :

Un accord-cadre n° 2021-01 a été conclu le 21 juin 2021 entre EDF et le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (le SIECF), devenu le TE Flandre au 1er janvier 2024, en sa qualité de coordinateur du groupement de commandes composé de 104 membres. Cet accord-cadre a pour objet la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés pour l'ensemble des membres du groupement de commande. Il a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2022.

C'est dans ce cadre contractuel que, le 15 septembre 2022, EDF s'est vu attribuer le second marché subséquent pour une période du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2024 sur la base d'un terme de molécule de 197,27 €/MWh.

La pièce « Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complété » du marché indique un volume prévisionnel de 4 710 MWh pour les 24 points de livraisons (PDL) de la commune de Bailleul sur la période couverte par le marché subséquent.

Le 4 mai 2023, le marché a fait l'objet d'un avenant ayant pour objet la mise à jour des montants CEE applicables au 01/01/2023 à la suite de la publication des nouveaux coefficients CEE Classique et CEE Précarité, duquel est résulté un nouveau Terme de Molécule applicable au 01/01/2023 de 198,83€/MWh.

Dès le 21 février 2023, les services du TE Flandre ont sollicité par écrit les services d'EDF en vue d'une régularisation des factures erronées, depuis le début de l'exécution du marché. Cette sollicitation a été rééditée à plusieurs reprises.

Le 29 juin 2023, le TE Flandre a adressé à EDF un courrier faisant état d'une facturation erronée du Terme de Molécule au détriment de la commune de Bailleul, membre du groupement de commandes. Aux termes de ce courrier, le TE Flandre a mis en demeure EDF de régulariser l'ensemble des factures de la commune de Bailleul depuis le début du marché et de la rembourser pour le 5 juillet 2023.

Le 12 juillet 2023, M Rodrigue Bournonville Vice-Président du TE Flandre a convoqué les services d'EDF afin de solder les dossiers en instance dont ce présent dossier.

EDF n'a fourni aucun élément.

Le TE Flandre a notifié à EDF par courrier du 7 novembre 2023 la résiliation du marché pour faute à effet au 31 décembre 2023.

Par un courrier réceptionné le 5 janvier 2024, EDF a adressé un recours au TE Flandre contre la décision de résiliation en date du 7 novembre 2023.

Le 6 mai 2024, EDF a saisi le Tribunal Administratif de Lille (requête 24 04 706-2).

EDF estime son préjudice à 289 981.91 €

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend, solution qui apparaît comme la meilleure à tous points de vue.

Des pourparlers ont donc eu lieu entre M Mathias Povse directeur commercial Nord Ouest EDF d'un côté et M Michel Decool Président et M Jean-Luc Cleenewerck Vice-Président du TE Flandre de l'autre côté.

Suite à ces échanges, les points de vue se sont rapprochés. Les parties ont accepté des concessions, réciproques et de ce fait, en application des articles 2044 à 2052 du Code Civil, ont entendu mettre un terme au litige né entre elles en concluant un protocole transactionnel.

Les parties ont ainsi convenu d'une indemnisation partielle d'EDF sous forme de CEE, selon le tableau ci-après :

Le protocole transactionnel joint à la présente délibération détermine les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 (pour les communes) ou L.5211-1 (pour les EPCI) (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné) ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Considérant la volonté des deux parties de régler amiablement le différend qui les oppose et de stopper tout recours contentieux.

Il est proposé au Comité de :

- D'approuver le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre le TE Flandre et EDF,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de valorisation de CEE avec EDF,
- De préciser que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5° - Compétence IRVE et Station Bio GNV

Délibération N°09092024 / D10 - Compétence IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024

Exposé et proposition de M. Christian DELASSUS – Vice-Président :

Vu le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) adopté,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'installation de bornes IRVE,

Vu le programme prévisionnel de travaux adopté par le Comité syndical pour l'année 2024,

Considérant qu'il convient d'actualiser le programme prévisionnel de travaux 2024,

TE FLANDRE - COMITE SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2024 - ACTUALISATION DU PROGRAMME IRVE 2024							
Commune	Localisation	IRVE E-SMART 3 à 22 kW 1 PDC	IRVE E-SMART 3 à 22 kW 2 PDC	IRVE E-PREMIUM 22-25 kW 2 PDC	IRVE 50 kW 2 PDC	Nombre total PDC	Montant prévisionnel HT
Bailleul	Parking Natalis Dumez			1		2	25 000,00 €
	Outersteene			1		2	25 000,00 €
	La Crèche			1		2	25 000,00 €
	Le Steent'je			1		2	25 000,00 €
Bissezele	Parking / 466 VCS Rue de la Mairie			1		2	25 000,00 €
CA Cœur de Flandre	Pôle gare - Hazebrouck		14			28	220 000,00 €
Hoymille	70 Rue du Zykkelin (Face Mairie)			1		2	25 000,00 €
Looberghe	Place de l'Eglise / Rue de la Mairie			1		2	25 000,00 €
Nieppe	Parking Eglise Notre Dame			2		4	50 000,00 €
Quaëdypre	A définir			1		2	25 000,00 €
Sercus	Rue Léon Courtois			1		2	25 000,00 €
Steenvoorde	Hameau du Ryveld (20 Rue des Frères Patteyn)	1				1	16 500,00 €
	Hameau Saint-Laurent (55 Chemin du Moulin)	1				1	
Vieux-Berquin	Grand Place (rue d'Estaires)			1		2	25 000,00 €
	Place du Hameau de Sec-Bois (route d'Hazebrouck)			1		2	25 000,00 €
	Rue de Caudescure (Hameau de Caudescure)			1		2	25 000,00 €
Watten	L'Ovestel	1				1	8 000,00 €
		3	14	14	0	59	594 500,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'adopter l'actualisation du programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Advenir.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°09092024 / D11 - Compétence IRVE : Programme Prévisionnel de travaux pour les stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques

Exposé et proposition de M. Christian DELASSUS – Vice-Président :

Vu la délibération du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'installation de bornes de recharge pour vélos et trottinettes électriques,

Vu le programme prévisionnel de travaux :

Collectivité	Localisation	Nombre PDC	Montant prévisionnel HT
Boeschèpe	A définir	2	2 000,00 €
Killem	A définir	2	2 000,00 €
Le Doulieu	A définir	2	2 000,00 €
Oost-Cappel	Rue Verte	4	4 000,00 €
Wormhout	A définir	2	2 000,00 €
		12	12 000,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'adopter le programme prévisionnel de travaux, selon le tableau,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 09092024 / D12 - Compétence IRVE :
Programme Prévisionnel de travaux 2025**

Exposé et proposition de M. Christian DELASSUS – Vice-Président :

Vu le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) adopté,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'installation de bornes IRVE,

Considérant qu'il convient d'adopter le programme prévisionnel de travaux 2025 afin de pouvoir notamment déposer les autorisations d'urbanisme dès l'automne 2024, afin que les travaux puissent commencer dès le début de l'année 2025,

Commune	Localisation	IRVE E-SMART 3 à 22 kW 1 PDC	IRVE E-SMART 3 à 22 kW 2 PDC	IRVE E-PREMIUM 22-25 kW 2 PDC	IRVE 50 kW 2 PDC	Nombre total PDC	Montant prévisionnel HT
Drincham	A définir			1			25 000,00 €
Esquelbecq	A définir			1		2	25 000,00 €
Flêtre	Parking - Contour de l'Eglise		1			2	13 000,00 €
Killem	A définir			1		2	25 000,00 €
Le Doulleu	A définir			1		2	25 000,00 €
Noordpeene	Parking - La Place	1				1	8 000,00 €
Oost-Cappel	Parking salle des fêtes - 25 Route de l'Europe			1		2	25 000,00 €
Oudezele	A définir			1		2	25 000,00 €
Oxelaere	Parking Maison Médicale		3				39 000,00 €
Pitgam	A définir			1		2	25 000,00 €
Steenvoorde	Parking des jardins familiaux - Rue de Watou			1		2	25 000,00 €
CACF - Strazele	Parking de la gare - 18 Rue Jacques Dambrine		2			4	26 000,00 €
West-Cappel	Parking Francis Cousin			1		2	25 000,00 €
Wormhout	Allée des Fleurs			1		2	25 000,00 €
	Salle Robert Deldicque / Ecole	1				1	8 000,00 €
	Salle des fêtes (Briqueterie)	1				1	8 000,00 €
	Place du Général de Gaulle	1				1	8 000,00 €
		4	6	10	0	28	360 000,00 €

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2025, selon le tableau,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- ✓ d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Advenir.

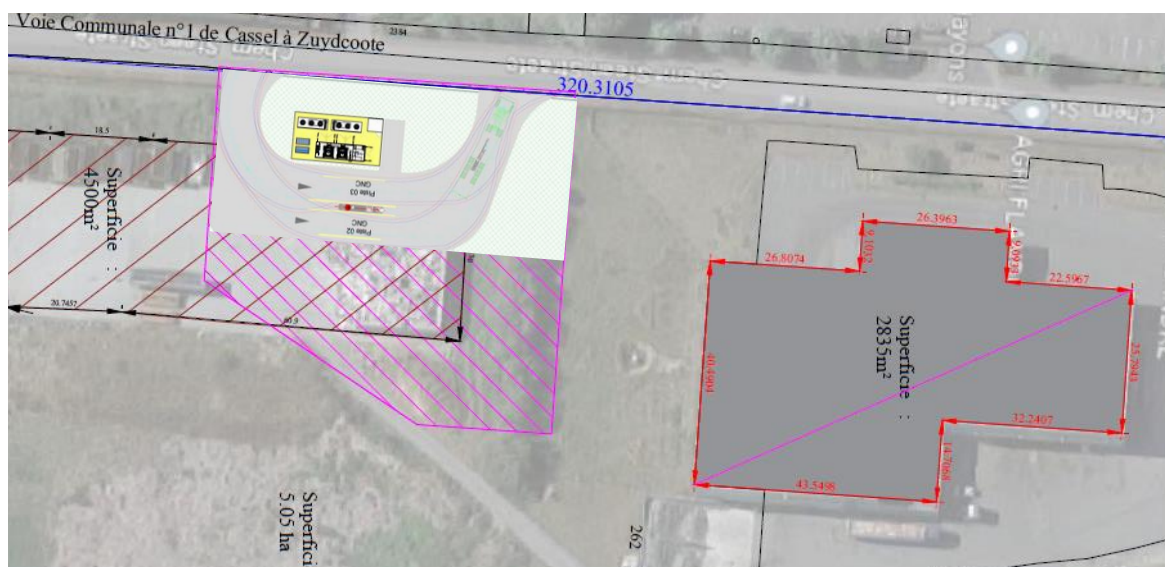
Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord : Présentation du projet et prise de participation dans la société de projet

- prise de participation au Capital : 12 000€
- compte courant d'associés : entre 30 000 et 50 000€ (et non entre 60 000 et 88 000€ comme initialement indiqué)



	Juin		Juillet				Aout				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril											
	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	49	50	51	52	49	50	51	52	49	50	51	52	49	50	51	52						
Pemis de construire																																																		
Dalle Pistes Réseaux																																																		
Compression Stockage																																																		
Electricité																																																		
Tuyauterie																																																		
Distribution Borne paiement																																																		
Mise en service																																																		
Ouverture commerciale																																																		

Délibération N°09092024 / D13 - Compétence Station GNV et bio GNV : Projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord - Présentation du projet et prise de participation dans la société de projet

Exposé et proposition de M. Christian DELASSUS – Vice-Président :

Considérant que le syndicat d'énergie TE FLANDRE dispose de la compétence 'station GNV et Bio GNV' dans ses statuts, en application de l'article L2224-37 du CGCT,
 Considérant que le SM SIROM Flandre Nord dispose d'un terrain à Wormhout, susceptible d'accueillir un projet de station GNV, permettant la recharge des véhicules GNV du SM SIROM et également de tout type de véhicule GNV,
 Considérant que le syndicat dispose, à ce jour, d'une flotte de 4 véhicules GNV, utilisés par les services techniques du Syndicat,

Considérant que la SEM Energie Hauts de France en collaboration avec la Région Hauts de France a lancé et attribué un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à la société SEVEN pour l'installation d'une station de recharge publique GNV en Flandre,

Considérant qu'en application de ses statuts, le Syndicat a la possibilité d'investir dans le projet de réalisation d'une station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord et à la possibilité de participer au capital de la société de projet à créer, en partenariat avec la SEM Energies Hauts de France et le SM SIROM Flandre Nord, dans la limite de 49 % pour les actionnaires locaux (SEM, collectivités et établissements publics du territoire).

Considérant qu'il est envisagé la création d'une société de projet 'BioGNV de WORMHOUT', selon projet de statuts en annexe,

Vu la délibération en date du 5 septembre 2023 donnant un accord de principe sur le projet,

Considérant que le permis de construire, relatif au présent projet, a été déposé le 19 juillet 2024 sous la référence PC 59663 24 A 0016,

Il est proposé au Comité syndical :

- De valider le projet tel qu'il est exposé dans la présente délibération,
- D'autoriser la prise de participation au Capital de la société de projet 'BioGNV de WORMHOUT' à hauteur de 12 000€,
- D'autoriser une participation en compte courant d'associés à la société 'BioGNV de WORMHOUT' entre 30 000 et 50 000€,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence GNV Bio GNV ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6° - Eclairage des terrains de sports

Délibération N° 09092024 / D14 - Eclairage des terrains de sports : Programme prévisionnel 2025

Exposé et proposition – Rapport de M. Arnaud DEVILLEZ – Vice-Président :

Vu la délibération du 13 octobre 2022 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant l'éclairage des terrains de sports extérieurs,

Vu les demandes des communes,

Le programme prévisionnel des travaux d'éclairage des terrains de sports extérieurs pour l'année 2025 s'établit :

Commune	Etat	Montant € HT
BAILLEUL	ATTENTE RETOUR COMMUNE	45 245 €
BAILLEUL	ATTENTE RETOUR COMMUNE	85 175 €
BAILLEUL	ATTENTE RETOUR COMMUNE	54 965 €
BAMBECQUE	EN ETUDE	EN COURS
BAVINCHOVE	ATTENTE RETOUR COMMUNE	49 816 €
BROUCKERQUE	ATTENTE RETOUR COMMUNE	37 500 €
CASSEL	ATTENTE RETOUR COMMUNE	34 588 €
LAVENTIE	EN ETUDE	EN COURS
LEDERZEELE	ATTENTE RETOUR COMMUNE	27 473 €
MERVILLE	EN ETUDE	45 000 €
RUBROUCK	ATTENTE RETOUR COMMUNE	37 000 €
SAINTE-MARIE-CAPPEL	ATTENTE CONFIRMATION COMMUNE	
SAINT-JANS-CAPPEL	ATTENTE RETOUR COMMUNE	80 000 €
STEENE	ATTENTE CONFIRMATION COMMUNE	
WATTEN	ATTENTE CONFIRMATION COMMUNE	
WORMHOUT	ATTENTE CONFIRMATION COMMUNE	
ZEGERSCAPPEL	ATTENTE RETOUR COMMUNE	40 855 €
	Total	537 617 €

Il est proposé au Comité syndical :

- Valider le programme prévisionnel 2025 repris dans le tableau de synthèse
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées en application de la délibération du 13 octobre 2022 et du modèle de convention en annexe.

Il est précisé qu'en matière de travaux d'investissement ou de maintenance, relatifs à l'éclairage des terrains de sports extérieurs, la commune demandeuse prend en charge 100% du montant TTC du chantier, ainsi que les frais de gestion.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7° - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie

➤ Présentation et validation des projets d'autoconsommation collective solaire à Le Doulieu et Boeschèpe :

⇒ LE DOULIEU :

- 9 kWc sur la toiture de l'école Marguerite Yourcenard
- 21 kWc sur la toiture des ateliers municipaux

ACC sur les bâtiments communaux, les infrastructures d'eau et d'assainissement du SIDEN SIAN Noréade et la borne de recharge IRVE du TE Flandre

⇒ **BOESCHÈPE :**

- 23 kWc sur la toiture de la future Maison du Steenacker

ACC sur les bâtiments communaux, les infrastructures d'eau et d'assainissement du SIDEN SIAN Noréade et la borne de recharge IRVE du TE Flandre

Délibération N°09092024 / D15 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Présentation et validation des projets d'autoconsommation collective solaire à Le Doulieu et Boeschepe

Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA – Vice-Président :

Les projets consistent en la mise en place de 2 opérations d'autoconsommation collective d'électricité entre le TE Flandre, les Communes respectivement de Le Doulieu et Boeschepe et le SIDEN SIAN et ses Régies Noréade, à partir des panneaux photovoltaïques situés sur des toitures de bâtiments appartenant aux 2 communes.

Les opérations sont réglementairement possibles avec plusieurs bâtiments et points de livraisons voisins situés dans un rayon de 2km, notamment :

- Bâtiments communaux,
- PDL relatif aux bornes IRVE du TE Flandre, situées respectivement dans les 2 communes,
- PDL relatifs aux stations et équipements de traitement des eaux usées appartenant au SIDEN SIAN et ses régies Noréade.

Il s'agit pour chacune des Communes d'autoconsommer une part de l'électricité produite et de céder l'excédent au TE FLANDRE et au SIDEN SIAN et ses régies Noréade, par le biais d'accords passés avec eux.

La tarification proposée :

- sera appliquée pour l'achat d'électricité verte, produite par les Communes, au profit du TE FLANDRE et du SIDEN SIAN et ses régies Noréade,
- sera de 8.03 centimes d'euros du KWh HT,
- elle pourra être réactualisée le cas échéant.

Il est proposé au Comité :

- d'approuver les 2 projets d'autoconsommation collective tel qu'exposés dans la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions relatives à ces projets,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet et à signer tout document afférent à ce projet.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Programme prévisionnel d'ombrières solaires :

Délibération N°09092024 / D16 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Programme prévisionnel d'ombrières solaires

Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA – Vice-Président :

Vu la délibération du 15 février 2024 relative à la maitrise d'ouvrage déléguée concernant les ombrières solaires,

Vu les demandes des communes,

Le programme prévisionnel des travaux d'ombrières solaires s'établit :

	Collectivité	Localisation	Puissance	Montant prévisionnel HT
2024	Fleurbaix (Pilote)	Rue du Quesne - Parking des terrains de tennis	36 kWc	60 000 €
	Collectivité	Localisation	Puissance	Montant prévisionnel HT
2025	Blaringhem	Sentier de l'école	+/- 150 kWc	230 000 €
	Steenwerck	A définir	-	-
	Warmhout	A définir	-	-

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le programme prévisionnel repris dans le tableau de synthèse
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées en application de la délibération du 15 février 2024 et du modèle de convention en annexe.

Il est précisé qu'en matière de travaux d'investissement, relatifs aux ombrières solaires, la commune demandeuse prend en charge 100% du montant TTC du chantier, ainsi que les frais de gestion.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Programme ACTEE + Chêne 4 et suivants - déclinaison opérationnelle et financière :

La saison 4 du programme ACTEE+ Chêne a été lancé par la FNCCR. Ce programme permet de financer des audits énergétiques mais pas uniquement. Il finance également d'autres études énergétiques, les frais d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et les frais de Maitrise d'Oeuvre.

Un mail à destination des communes a été envoyé le lundi 12 août dernier avec une plaquette résumant l'ensemble des études finançables. **Il est attendu des communes un retour pour le 9 septembre au plus tard.** Le TE Flandre candidatiera pour le compte des communes.

Le reste à charge des études énergétiques est fixé à **25% du montant HT + 100% de la TVA hors bonification.**

**Délibération N°09092024 / D17 - Transition énergétique et Maitrise de la
Demande en Energie - Programme ACTEE + Chêne 4 et suivants :
Déclinaison opérationnelle et financière**

Exposé et proposition :

Le TE FLANDRE est candidat du nouveau programme ACTEE + sous-programme Chêne 4, il convient donc de prévoir la déclinaison opérationnelle du programme.

Il est proposé au Comité la déclinaison opérationnelle le TE FLANDRE va réaliser ou faire réaliser des diagnostics des bâtiments communaux et intercommunaux, situés sur le territoire de Flandre. Ces diagnostics seront pris en charge par le TE FLANDRE avec le soutien du dispositif ACTEE + chêne 4 et suivants ainsi qu'avec le soutien le cas échéant de GRDF dans le cadre de la convention TERRITOIRE VERT L'AVENIR,

- Une participation de la collectivité propriétaire est attendue d'un montant :
 - ➔ de 20 % HT + 100% de la TVA pour les bâtiments éligibles à une aide de 80 % de la part du programme ACTEE + et/ ou GRDF
 - ➔ de 25 % HT + 100% de la TVA pour les bâtiments éligibles à une aide de 50 à 75 % de la part du programme ACTEE + et/ou GRDF

- le TE FLANDRE pourra prétendre à une aide financière pour l'achat de matériel technique et de mesure. Une convention sera signée entre le TE FLANDRE et les Collectivités concernées pour le reversement des sommes perçues à ce titre.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- [Programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 - Appel de fonds 6 - Aide spécifique pour les frais de Maitrise d'oeuvre :](#)

**Délibération N°09092024 / D18 - Maitrise de la Demande en Energie et
énergie renouvelable : Programme ACTEE 2 - SEQUOIA 1 Appel de Fonds 6
Aide spécifique pour les frais de maitrise d'œuvre**

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 11 février 2021, le Comité syndical a fixé les modalités de déclinaison opérationnelle du programme ACTEE 2. Par avenant, la FNCCR a octroyé un fond complémentaire au TE FLANDRE dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation

énergétique des bâtiments publics. Ce fond concerne la prise en charge d'une partie des dépenses de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Comité syndical :

- de valider le principe de reversement aux Communes selon le tableau ci-dessous,
- d'autoriser le Président du TE FLANDRE à signer avec les Maires des Communes concernées, une convention. Il est précisé que les reversements auront lieu lorsque le TE FLANDRE aura perçu les sommes de la part de la FNCCR.

Commune - bâtiment concerné	Montant à reverser à la commune
BIERNE : groupe scolaire Joseph Lepretre	2 011,28 €
CASSEL : salle des sports	24 414,00 €
FLEURBAIX : école franche terre	9 883,45 €
HONDSCHOOTE : groupe scolaire coornaert	501,77 €
LA GORGUE : mairie	9 930,66 €
LESTREM : mairie	26 089,39 €
LOOBERGHE : médiathèque et locaux périscolaires	8 966,56 €
NEUF BERQUIN : restaurant scolaire	7 063,90 €
PITGAM : complexe mairie/école	22 785,39 €
REXPOEDE : centre social	7 747,56 €
WARHEM : mairie/école	7 488,00 €
WORMHOUT : mairie et salle des ainés	48 124,86 €
	175 006,82 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8° - Compétence Eclairage public

**Délibération N° 09092024 / D19 - Compétence Eclairage Public :
Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024**

Exposé et proposition – Rapport de M. Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Vu les délibérations du Comité Syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public,
Vu le programme prévisionnel présenté lors du comité du 20 novembre 2023, et vu les actualisations,
Vu le programme travaux actualisé en annexe de la présente convention,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TERRE D'ENERGIE FLANDRE COMITE SYNDICAL DU 09/09/2024 - ACTUALISATION PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024				
Commune	Adresse	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE WORMHOUT, POSTE, ACCES STADE ET PLACE ST GOHARD	En cours	53 000,00 €	63 600,00 €
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CASSEL ET RUE DU MIDI	2025	25 000,00 €	30 000,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (plusieurs phases)	En cours	1 900 000,00 €	2 280 000,00 €
BAVINCHOVE	AJOUT D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PASSAGE PIETON ROUTE DE SAINT-OMER	2024	3 100,00 €	3 720,00 €
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL, PORTE DE BIERNE ET LES 2 TOURS	en attente Avis ABF	140 000,00 €	168 000,00 €
BERGUES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	3e trimestre 2024	663 000,00 €	795 600,00 €
BERTHEN	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RD10	3e trimestre 2024	37 000,00 €	44 400,00 €
BERTHEN	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE L'ABBAYE	2025	REPORT 2025	
BIERNE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	En cours	311 000,00 €	373 200,00 €
BLARINGHEM	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PARC DE JEUX		REPORT 2025	
BOLLEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MERCKEGHEM ET RUE MAURICE CORNETTE	En cours	37 000,00 €	44 400,00 €
BUYSSCHEURE	CREATION D'UN ECLAIRAGE SOLAIRE HONDEMAST STRAETE	En cours	4 200,00 €	5 040,00 €
CCFL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC DES PACAUX MERVILLE	2024	87 000,00 €	104 400,00 €
ESQUELBECO	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES REPORT DU PROG 2023	En cours	25 000,00 €	30 000,00 €
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 3	En cours	35 000,00 €	42 000,00 €
GODEWAERSVELDE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DIVERSES RUES	2025	140 000,00 €	168 000,00 €
HERZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WORMHOUT	2024	55 000,00 €	66 000,00 €
HONDEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LANTERNE TYPE "BOULE" DIVERS RUES	2024	35 000,00 €	42 000,00 €
LAVENTIE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RUE DU GENERAL DE GAULLE	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
LAVENTIE	RENOVATION DU FEU TRICOLORE RUE DU G. GAULLE, ROBERT PARFAIT, DELPHIN CHAVATTE, 11 NOVEMBRE	2024	45 000,00 €	54 000,00 €
LAVENTIE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE RUE DE LILLE	2024	8 000,00 €	9 600,00 €
LAVENTIE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES MESANGES, RSD GUYNEMER, PHASE 2	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
LE DOULIEU	RENOVATION ET CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR PASSAGE PIETON RUE LOUF, ET DIVERS RUES	2024	60 000,00 €	72 000,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'UN FEU TRICOLORE GRAND RUE	En cours	18 000,00 €	21 600,00 €
LOOBERGHE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LANTERNES TYPE "BOULE" DIVERS RUES	2024	10 000,00 €	12 000,00 €
LOOBERGHE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC HAMMEAU DU ROSENDEAL	2024	22 000,00 €	26 400,00 €
METEREN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TOUTE LA COMMUNE (sauf la place) phase 1	2024	550 000,00 €	660 000,00 €
MERCKEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN, HAMEAU DE LYNCK	2024	REPORT 2025	
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 2	En cours	105 000,00 €	126 000,00 €
NEUF BERQUIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASSEL	En cours	30 000,00 €	36 000,00 €
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE - PHASE 1 ET 2	En cours	900 000,00 €	1 080 000,00 €
NIEPPE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE D'ARMENTIERES RUE PAVE FRUIT	2024	50 000,00 €	60 000,00 €
NOORDPEENE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SAINT OMER	En cours	30 000,00 €	36 000,00 €
OCHTEZEELE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SAINT OMER	2024 - 2025	33 000,00 €	39 600,00 €
OOST-CAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA PLACE ET PARKING DE LA SALLE DES FÊTES	2024	21 000,00 €	25 200,00 €
OUDEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CONTOUR DE L'EGLISE	2024	5 000,00 €	6 000,00 €
OXELAERE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING MAISON MEDICAL	2025	En cours	
OXELAERE	CREATION D'UN ECLAIRAGE POUR PASSAGE PIETON ROUTE NATIONALE	En cours	15 000,00 €	18 000,00 €
PITGAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU SPREY, ET LOTISSEMENT	2024	20 000,00 €	24 000,00 €
QUAEDYPRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	130 000,00 €	156 000,00 €
QUAEDYPRE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SOCX	En cours	27 000,00 €	32 400,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	En cours	38 000,00 €	45 600,00 €
RUBROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RTES DE ARNEKE, BROXEELE, FICHAUX, ROOMSK, BOOTER	En cours	46 000,00 €	55 200,00 €
SAINTE JANS CAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PHASE 2	2024	80 000,00 €	96 000,00 €
SAINTE-MOMELIN	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE NIEURLET	2024	3 100,00 €	3 720,00 €
STEENBEQUE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	225 000,00 €	270 000,00 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE	En cours	70 000,00 €	84 000,00 €
STEENVOORDE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, RUE DE LA BERGERIE	En cours	46 000,00 €	55 200,00 €
STEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE	2024	100 000,00 €	120 000,00 €
WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE L'EGLISE, CLOS DE LA COLME, PARKING DE LA MAIRIE ET SALLE HARLAY	En cours	45 000,00 €	54 000,00 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	En cours	450 000,00 €	540 000,00 €
ZEGERSCAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	En cours	200 000,00 €	240 000,00 €
ZUYTPEENE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE ROUTE DE CASSEL	En cours	30 000,00 €	36 000,00 €
			7 012 400,00 €	8 414 880,00 €

Délibération N° 09092024 / D20 - Compétence Eclairage Public : Programme prévisionnel de travaux 2025

Exposé et proposition – Rapport de M. Jérôme VERMERSCH – Vice-Président :

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public,
Vu le programme prévisionnel de travaux en annexe de la présente convention,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2025, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2024 PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2025				
Commune	Adresse	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ARNEKE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CASSEL / MIDI	2025	29 000,00 €	34 800,00 €
BERTHEN	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE L'ABBAYE	2025	45 000,00 €	54 000,00 €
BOESCHPE	CREATION DE FEU TRICOLORE	2025	EN COURS	EN COURS
GODEWAERSVELDE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DIVERSES RUES HORS CENTRE	2025	140 000,00 €	168 000,00 €
HONDSCHOOTE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE FURNES / RUE DES RICOLLETS / RUE DES TRINITAIRES / AVENUE DE MEERSEMAN / RESIDENCE DES ERABLES / DOMAINE DE SAYE / ET DIVERSES RUES	2025	EN COURS	EN COURS
HONDSHOOTE	MISE EN VALEUR LUMINEUSE DE L'HOTEL DE VILLE	2025	EN COURS	EN COURS
LE DOULIEU	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RESIDENCES BAYARD / LES VERTS PRES / RUE DE L'ECOLE / RUE DU CALVAIRE / RUE LOUF / GRAND RUE / COURTE RUE	2025	68 000,00 €	81 600,00 €
MERCKERGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN, HAMEAU DE LYNCK	2025	78 000,00 €	93 600,00 €
OOST-CAPPEL	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	2025	EN COURS	EN COURS
SAINTE MARIE CAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2025	EN COURS	EN COURS
SAINTE MARIE CAPPEL	CREATION DE FEU TRICOLORE	2025	EN COURS	EN COURS
STEENWERCK	CREATION DE FEU TRICOLORE	2025	EN COURS	EN COURS
WULVERDINGHE	RENOVATION DE L'ENSEMBLE DES POINTS ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE	2025	EN COURS	EN COURS
			360 000,00 €	432 000,00 €

9° - Compétence Télécom Numérique

- Information sur la fin du cuivre : Réunion le 5 novembre 2024 (lieu à confirmer)
- Convention avec l'opérateur Orange

➤ Modalités de perception des participations versées par les opérateurs et relatives au génie civil des infrastructures télécom/fibre :

**Délibération N°09092024 / D22 - Compétence Télécom - Numérique :
Bilan de l'opération menée avec l'AMO ACTANE et modalités de perception des
participations versées par les opérateurs et relatives au génie civil des
infrastructures télécom/fibre**

Exposé et proposition – Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président :

Le TE Flandre a confié au cabinet d'AMO ACTANE, une mission d'assistance technique et juridique afin de régulariser la situation de nombreuses redevances dues par les opérateurs télécom.

A ce titre la mission se termine et elle permet :

- la régularisation de RODP dues par les opérateurs télécom aux communes du territoire pour un montant estimatif à ce jour, de 177 500 € environ,
- la régularisation de redevances de génie civil dues par les opérateurs fibre au TE Flandre, suite aux travaux d'enfouissement, pour un montant estimatif à ce jour, de 90 000€ environ.

Le Comité syndical est invité à :

- prendre acte de la mission
- noter que les redevances de génie civil dues par les opérateurs fibre au TE Flandre, suite aux travaux d'enfouissement, seront une recette pour le TE Flandre au compte 1358 et ne fera pas l'objet d'un reversement aux communes où ont été réalisés les travaux.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom Numérique ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10° - Information sur les décisions

**Délibération N°09092024/ D23 - Administration Générale :
Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau**

Exposé et proposition - Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du TE Flandre.

Date	Nature	Objet
03/06/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Délibération donnant mandat au centre de gestion du nord pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires
03/06/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Actualisation remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des agents
03/06/2024	MDE	Délibération du Bureau syndical : Rectification d'une erreur matérielle : Taux d'aide MDE 2023 07 - Commune d'HARDIFORT
03/06/2024	Mandat spécial	Délibération du Bureau syndical : Organisation du Congrès FNCCR
03/06/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Convention de mutualisation avec la commune d'Hazebrouck
02/07/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Entreprise Colas - Réalisation d'une tranchée, pose de fourreaux et regard à STEENVOORDE
18/07/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention auprès de la FNCCR - Programme ACTEE + - AAP Chêne (PRO-INNO-66)
30/07/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Implantation d'une ombrière solaire sur la commune de FLEURBAIX - Entreprise CITEOS
07/08/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur sécurité pour les travaux d'Article 8 - GUIGNARD SPS
08/08/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Fournitures et pose massifs Feux tricolores STENNEVOORDE - Entreprise COLAS

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du TE Flandre

Compte rendu adopté lors du Comité du 28 novembre 2024